



## Aux côtés des entreprises, pour une meilleure gestion de leurs emballages industriels



Valipac a été créé en 1997 à l'initiative de nos autorités régionales pour encadrer la gestion des emballages industriels. À cette fin, Valipac est le partenaire des entreprises, qui ont l'obligation légale d'atteindre des taux de recyclage spécifiques pour leurs déchets d'emballages industriels, et cela vaut pour tous les pays de l'UE. Ingrid Bouchez – depuis toujours chez Valipac, successivement au département opérationnel et à la communication – évoque l'accompagnement que l'entrepreneur belge peut trouver auprès de cet acteur de l'économie circulaire. Ceci afin de rendre service ensemble tant à l'environnement qu'au monde industriel belge.

**A** lors que Fost Plus est en charge des emballages ménagers, Valipac apporte une réponse collective à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les emballages industriels. Tout producteur doit pouvoir démontrer que 80 % des emballages industriels qu'il met sur le marché sont recyclés. Cela peut vite devenir un travail de moine. Aussi, aux entrepreneurs concernés – et ce, pour une somme dérisoire (compter 14,50 euros/tonne) – Valipac propose ses services et autres bonnes pratiques d'économie circulaire.

### Une mise en conformité assortie d'incitatifs financiers

Après avoir rassemblé les informations sur les quantités d'emballages industriels mises sur le marché par ses clients, Valipac les croise avec les data reçues par les collecteurs de déchets. L'organisme dégage ensuite le taux global de recyclage pour l'ensemble de ses clients. Les entreprises encadrées par Valipac peuvent également bénéficier de primes (prime de démarrage, prime conteneur, prime recyclage, etc.) pour le tri de leurs déchets d'emballages.

### À l'initiative de projets-pilotes

Ingrid Bouchez raconte comment, dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de Valipac, en 2017, l'un de leurs projets-pilotes a été lancé : « Nous partons du principe qu'un emballage industriel collecté et recyclé peut retrouver usage dans le même secteur. Nous testons cela avec le film plastique d'emballage, dans le secteur de la construction, et plus particulièrement avec la briqueterie Wienerberger. Il s'agit de recycler les films plastique sur



les chantiers de construction pour en refaire des films d'emballage en plastique pour le secteur de la construction. Nous aimerions décliner aussi ce modèle dans le secteur de la distribution, grand consommateur de film plastique ».

### Une première au niveau européen

Au vu de l'expertise éprouvée de Valipac, nos décideurs ont confié à l'organisme la mission d'élargir le recensement de données à 14 flux de déchets supplémentaires. Ingrid Bouchez développe : « L'idée ? Obtenir des résultats fiables et unifiés, au départ d'une collecte et d'une analyse à l'identique sur tout le territoire belge. Une initiative qui entend édifier et améliorer, et

non pointer du doigt les 'mauvais élèves'. En effet, une fois les points d'attention identifiés, il est possible d'agir de façon ciblée et pertinente auprès des bons interlocuteurs. En Europe, c'est la 1<sup>re</sup> fois que ce genre d'infos est recensé à une telle échelle. Le rapport sur l'année 2017 est d'ores et déjà disponible ».

### Des actes posés en entreprise au quotidien pour un effet colibri

À côté des projets de grande ampleur, Valipac dispense également des conseils à la portée de tout entrepreneur et au quotidien : « Entre autres outils, nous mettons à disposition des kits de démarrage (sacs de recyclage, dépliants...). Notre site Internet ([Jetriebdansmonentreprise.be](http://Jetriebdansmonentreprise.be)) regorge d'informations en matière de législation, d'incitatifs financiers et autre matériel. Sans oublier nos formations, tant en entreprise qu'en nos locaux. Nous venons, par exemple, de nous rendre à la CSC, à Liège, afin d'y former les délégués syndicaux. L'idée étant de laisser opérer l'effet colibri : petit à petit, nous faisons ensemble le nid de l'économie circulaire ».

### Valipac en chiffres (2018)

- 21 ans d'existence
- 88,8% de recyclage global des emballages industriels
- 38.000 entreprises bénéficiant de primes
- 675.450 tonnes d'emballages industriels recyclés
- 7.200 clients partout en Belgique



Valipac

Avenue Reine Astrid 59A/11 | 1780 Wemmel | Tél. 02 456 83 10 | [www.valipac.be](http://www.valipac.be)